

ANNECY, LE LUNDI 7 JUILLET 2025

VIE INSTITUTIONNELLE

Le Fonds eau et assainissement 2025 au cœur de la séance publique du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Réunie en séance publique ce lundi 7 juillet sous la présidence de Martial Saddier, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur du Fonds eau et assainissement.

En Haute-Savoie, l'eau occupe une place majeure grâce aux deux grands lacs – le lac d'Annecy et le lac Léman – ainsi qu'aux lacs de montagne, rivières, étangs, glaciers du Mont-Blanc et au Rhône qui traverse une partie du département.

Dès juillet 2021, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, acteur majeur de la gestion de la ressource en eau, a adopté plusieurs mesures fortes : pour le « petit cycle de l'eau » (réseaux d'eau et d'assainissement), les aides départementales aux travaux d'eau potable et d'assainissement ont été doublées, soit 20 millions d'euros pour soutenir l'ensemble des communes de la Haute-Savoie dans l'amélioration de leurs infrastructures. Les aides pour le « grand cycle de l'eau » (alimentation des nappes stratégiques, entretien des rivières,...) ont quant à elles été renforcées.

En 2025, le Département poursuit son engagement en allouant 20 M € au Fonds eau et assainissement, accessible aux communes et à leurs groupements, quelle que soit leur taille démographique.

Au total, ce sont 129 chantiers soutenus : 66% pour l'eau potable et 34% pour l'assainissement, couvrant la captation, le traitement, la création et la réhabilitation des réseaux, les réservoirs, les stations d'épuration, ainsi que divers aménagements.

Les montants alloués par Canton sont les suivants :

- Annecy 1 : 227 400 €
- Annecy 2 : 1 418 400 €
- Annecy 3 : 1 683 970 €
- Annecy 4 : 42 000 €
- Annemasse : 256 440 €
- Bonneville : 865 170 €
- Cluses : 1 595 951 €
- Evian : 1 586 451 €
- Faverges : 2 046 025 €
- Gaillard : 654 930 €

- La-Roche-sur-Foron : 1 167 720 €
- Mont-Blanc : 105 975 €
- Rumilly : 1 892 133 €
- Saint-Julien-en-Genevois : 2 178 115 €
- Sallanches : 594 830 €
- Sciez : 3 136 055 €
- Thonon-les-Bains : 548 435 €

En parallèle, dans l'éventualité d'une contagion de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) dans le Département, l'Assemblée départementale a délibéré en faveur de la mise en place d'une aide exceptionnelle d'urgence, afin de soutenir les exploitations agricoles et les filières potentiellement touchées.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Célia PICARD

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Leslie GUILLEMAIN

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr/espacepresse

[@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)